

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy-pelletier-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2ca627b74c021f7686632e0f>

Date d'obtention : 2024-11-11 19:40:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est très efficace et rapide comme intervention. Grâce à la trousse, un arrêt de la distribution peut être fait rapidement, ce qui peut éviter la propagation de photos ou de vidéos pornographiques ou à caractère sexuel. Je retiens aussi que c'est criminelle et qu'il peut y avoir en un premier temps une rencontre de sensibilisation avec les policiers et les jeunes qui ont été malveillants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être plus efficace et agir de la bonne façon, en suivant bien tous les étapes de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

C'est déjà ce que j'aurais fait d'emblé, mais ne jamais regarder les photos ou vidéos même si c'est pour vérifier un élément ou d'avoir une preuve quelconque.